

DELEGATION DE Mme Anne WALRYCK

D -20090346

Adhésion de la Ville de Bordeaux à l'association communication et information pour le développement durable (ACIDD).

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux souhaite adhérer à l'association ACIDD, dont la vocation est de contribuer à accélérer la diffusion des idées et outils novateurs répondant aux enjeux de développement durable, de créer des liens entre les individus et les réseaux, d'expérimenter de nouvelles formes de collaborations et de communication et de faciliter la concrétisation de projets de développement durable.

Cette association à but non lucratif, créée en 2000, compte aujourd'hui 350 membres. Son action se développe sur la base d'un partenariat avec de nombreux organismes, acteurs et réseaux nationaux, européens et internationaux impliqués dans le développement durable. Elle vise à :

- faciliter la collaboration entre les acteurs du développement durable, mais aussi de la communication, du numérique, de l'éducation, des territoires, etc.,
- favoriser les échanges entre cultures communes et transverses sur les sujets du développement durable
- proposer et/ou appuyer la réalisation d'initiatives mettant le développement durable en actions, avec des processus de coopération originaux voire expérimentaux.
- construire une plateforme de production et d'échange de bonnes pratiques sur les enjeux 'TIC et efficacité énergétique' (bâtiment, mobilité, comportements) dans le cadre d'un réseau européen
- favoriser un travail de coproduction ainsi que la réalisation de projets expérimentaux sur les scénarios de la ville de demain dans le cadre de la construction du Cluster « Green et connected cities » (Club des 21 villes et territoires urbains connectés et durables d'Europe et de Méditerranée).
En 2009, les travaux du cluster portent sur la création d'espaces urbains intermédiaires de télé activités, de co-production et de télé présence pour mettre le développement durable en action dans les territoires.

En effet, les villes représentent aujourd'hui l'endroit idéal pour mettre en œuvre des idées nouvelles et des programmes novateurs destinés à lutter contre les causes et les effets du réchauffement climatique.

Ainsi, pour répondre à cet enjeu, mais aussi sensibiliser, informer, éduquer au développement durable et développer de nouvelles formes de gouvernance, la Ville de Bordeaux s'est dotée d'un Agenda 21 et d'un plan climat énergie en décembre dernier. Parallèlement, et afin de s'inscrire dans une démarche normalisée, la Ville est entrée dans un réseau d'acteurs et de partage d'expériences : ICLEI, Comité 21...

En adhérant à l'association ACIDD, la Ville de Bordeaux se donne les moyens d'asseoir son action en matière de développement durable en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication, car l'outil permet à la fois de créer de nouvelles formes d'échanges et de communication, de faciliter l'association des compétences et présente un réel intérêt en matière de développement durable : réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments, contribution à une mobilité plus durable, nouveaux modèles économiques, éducation et formation etc.

En conséquence, et considérant l'intérêt pour la Ville de Bordeaux d'adhérer à l'association ACIDD, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette adhésion dont la cotisation est fixée pour l'année 2009 à 10 000 €.

Ces crédits seront imputés - Fonction 23 - Compte 6281 (cotisation) – Enveloppe 020496

MME WALRYCK. -

La délibération 346, il s'agit d'adhérer à l'Association Communication et Information pour le Développement Durable, l'association ACIDD.

L'objectif est d'inventer et d'expérimenter la ville verte et connectée répondant aux aspirations de nos concitoyens du 21^{ème} Siècle dans le respect des limites de la planète et la promotion du développement durable.

Vous avez vu dans la convention qu'il y a la co-construction de projets tout à fait opérationnels, en particulier dans le cadre de la co-construction d'un Cluster « Green et connected cities ». Nous avons l'ambition de travailler concrètement sur un premier projet en travail de collaboration qui portera sur la conception d'éco-centres qui seront des lieux intermédiaires de télé activités, de coproduction et de télé présence pour mettre le développement durable en action dans nos villes.

21 grandes agglomérations d'Europe mais également du pourtour méditerranéen sont associées à cette opération pour laquelle nous vous proposons d'adhérer pour un montant annuel de 10.000 euros.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Il est certainement fort intéressant de faire partie d'un certain nombre d'associations qui permettent une plus large réflexion sur le développement durable.

Cependant il serait bon que l'information et la communication cèdent la place à l'action. Il me semble en effet que la Mairie de Bordeaux investit de grosses sommes dans les volets information et communication, mais que les choses ne sont pas encore tout à fait en place pour une action réfléchie et collective, y compris en direction des entreprises.

Loin de moi l'idée de contester l'engagement et la volonté de la Ville de Bordeaux dans ce domaine. J'ai pu en être le témoin direct à Copenhague. Mais n'oublions pas que la

volonté ne suffit pas et que la concrétisation de nos aspirations dans ce domaine demande une grande ténacité et une grande implication des acteurs publics avec de fortes incitations en direction des entreprises privées.

C'est également ce que j'ai pu observer à Copenhague où la volonté de la ville n'est pas à mettre en doute mais où les résultats ne sont pas toujours probants dans un univers ultra-libéralisé.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame. Il serait peut-être bon, Mme WALRYCK - on aurait dû le faire cette fois-ci - qu'on fasse un petit compte rendu du déplacement à Copenhague et à Helsinki au prochain Conseil pour qu'on dise les enseignements que nous en avons tirés.

Sur cette délibération pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090347

Convention de partenariat entre la ville de Bordeaux et le conservatoire des races d'Aquitaine pour l'entretien pastoral des prairies des terrains du bois de bordeaux et du parc floral.
Avenant n°1 portant modification du nombre d'animaux.
Adoption.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le 25 février 2008, vous avez bien voulu adopter à l'unanimité une convention de partenariat liant le Conservatoire des Races d'Aquitaine à la Ville de Bordeaux en vue de l'introduction de la vache Bordelaise dans les prairies du Bois de Bordeaux.

L'introduction des vaches bordelaises en avril 2008 a été un réel succès tant auprès du public que sur le plan environnemental avec la gestion agropastorale des prairies humides.

Après un an de fonctionnement, il apparaît nécessaire d'augmenter l'effectif de ce troupeau étant donné la surface des prairies.

De plus, il serait utile d'adjoindre à ce troupeau deux ânes des Pyrénées qui, non seulement, participeraient à la gestion agropastorale mais, aussi, seraient utilisés comme animaux de travail dans le bois et le parc floral.

Enfin, le Conservatoire des Races d'Aquitaine pourrait aussi prêter, ponctuellement, d'autres animaux en voie de réintroduction.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette modification de convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et le Conservatoire des races d'Aquitaine pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée totale de 5 ans.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET LE CONSERVATOIRE DES RACES D'AQUITAINE POUR
L'ENTRETIEN PASTORAL DES PRAIRIES DES TERRAINS DU BOIS
DE BORDEAUX ET DU PARC FLORA
AVENANT N° 1 PORTANT MODIFICATION DU NOMBRE
D'ANIMAUX

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Bordeaux
représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé,
habilité aux fins des présentes par délibération de son Conseil municipal
en date du :.....
reçue à la Préfecture de la Gironde le:.....

ci-après dénommée la Ville de BORDEAUX
D'UNE PART
Et

Le Conservatoire des races d'Aquitaine, dont le siège social est fixé 6 rue Massena,
33700 Mérignac, représenté par son Président, Monsieur Régis RIBEREAU-GAYON,
habilité aux fins des présentes par décision de l'assemblée générale du :.....

ci-après dénommé le Conservatoire
D'AUTRE PART,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – MODIFICATION DU NOMBRE DES ANIMAUX PLACES AU BOIS DE
BORDEAUX

Le 25 février 2008, vous avez bien voulu adopter à l'unanimité une convention de
partenariat liant le Conservatoire des Races d'Aquitaine à la Ville de Bordeaux en vue de
l'introduction de la vache Bordelaise dans les prairies du Bois de Bordeaux.

Le Conservatoire des Races d'Aquitaine a fourni gratuitement cinq animaux, sans
contrepartie financière dans un premier temps puis à été porté à huit en accord avec la
Ville de Bordeaux

Séance du lundi 22 juin 2009

Après un an de fonctionnement, il apparaît nécessaire d'augmenter l'effectif de ce troupeau étant donné la surface des prairies et de le porter à dix vaches.

De plus, il serait utile d'adjoindre à ce troupeau deux ânes des Pyrénées qui, non seulement, participeraient à la gestion agropastorale mais, aussi, seraient utilisés comme animaux de travail dans le bois et le parc floral.

Enfin, le Conservatoire des Races d'Aquitaine pourrait aussi prêter, ponctuellement, d'autres animaux en voie de réintroduction.

ARTICLE 2 - CLAUSES DE LA CONVENTION

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Bordeaux, le :.....

**Pour la Ville de Bordeaux,
Le MAIRE et par délégation**

**Anne WALRICK
Adjoint au Maire**

**Pour le Conservatoire des races
d'Aquitaine
Le Président,
Régis RIBEREAU-GAYON**

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090348

Achat d'un tracteur forestier polyvalent pour l'entretien du bois de bordeaux et du parc floral. Décision. Autorisation. Signature.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Direction des Parcs et Jardins doit modifier les conditions d'intervention et d'entretien sur l'ensemble du Bois de Bordeaux et du Parc Floral. Il est nécessaire, en particulier, de remplacer le matériel ancien, constitué de tracteurs agricoles inadaptés à la gestion actuelle de cet ensemble, par un tracteur polyvalent, plus adapté et en mesure d'effectuer les plus grande partie des fauches, des tontes et des broyages.

Aussi la Direction des Parcs et Jardins envisage l'acquisition d'un tracteur de type « REFORM MOUNTY 100 ». Un devis ci annexé a été proposé par l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) pour un montant de 99 859.12 € TTC. (Quatre vingt dix neuf mille huit cent cinquante neuf euro et douze centimes).

Cet achat est possible en application de l'article 31 du Code des Marchés Public.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à procéder à l'achat d'un tracteur équipé spécifiquement pour les besoins du Bois de Bordeaux Parc auprès de l'UGAP,
- à procéder au règlement de la commande, dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 823 compte 2158 enveloppe 16.535).

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090349

**Aménagement de jardins partagés au parc rivière. Autorisation.
Signature.**

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Après 4 ans de fonctionnement, la Maison du Jardinier, située au cœur du Parc Rivière et fondée sur l'éducation au jardinage durable des publics adultes ou scolaires, reçoit annuellement plus de 4000 visiteurs.

Considérant la nécessité de renforcer le lien social au travers de projets favorisant la prise en compte de l'environnement et celle de lutter contre les exclusions sociales, en particulier des personnes à mobilité réduite, déficientes visuelles ou non-voyantes, il est envisagé l'aménagement d'un jardin partagé jouxtant la Maison du Jardinier.

Ce jardin pourra être animé, dans un premier temps, par l'animateur de la Maison du Jardinier. Il comprendra, outre des plates bandes cultivables au sol, des plates bandes en hauteur (personnes âgées) et d'autres qui seraient conçues avec et pour les personnes handicapées à mobilité réduite et les personnes déficientes visuelles ou non-voyantes. Une deuxième partie pourrait être laissée libre et ferait l'objet d'aménagements ultérieurs à l'issue d'un travail de concertation. Enfin dans un but éducatif, une partie sera réservée à l'expression de la biodiversité avec, notamment, des zones humides.

Le jardin partagé de Rivière sera bien entendu géré de manière écologique (récupération d'eau pluviale, compostage, pas de produit chimique, etc.).

Ce projet s'intègre donc parfaitement dans le fonctionnement de la Maison du jardinier dont il constituera la dernière tranche. Enfin, il se situe au cœur des préoccupations de notre Agenda 21 tant sur le plan environnemental que sur le plan social.

Les travaux d'aménagement pourraient être entrepris au deuxième semestre par la Direction des Parcs et Jardins pour un coût estimé à environ 60 000 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à engager les frais liés à l'aménagement de cet espace sur le site du Parc Rivière ;
- Permettre à la Direction des Parcs et Jardins de mener ce projet à terme au profit des bordelais.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

D -20090350

**Jardin botanique. Exposition 'OGM ?'. Convention de mécénat.
Signature. Autorisation d'encaissement.**

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Jardin Botanique de la Ville de Bordeaux dans le cadre de son programme d'expositions temporaires gratuites 2009 souhaite présenter, dans ses locaux, à compter du 25 juillet et ce jusqu'au 22 novembre 2009, sa nouvelle exposition : « OGM ? ».

Les Organismes Génétiquement Modifiés font régulièrement la une des médias et engendrent des débats passionnés. Dans le cadre de cette exposition, il ne s'agit pas d'alimenter les controverses mais de présenter scientifiquement et pédagogiquement ce qu'est un OGM.

Le financement de cette opération, dont le budget prévisionnel s'élève à 4500 euros, sera assuré essentiellement par du partenariat privé et par le Jardin Botanique. Il est donc nécessaire de définir les conditions de la collaboration entre la Ville de Bordeaux – Jardin Botanique et les structures mécènes.

Des conventions seront donc rédigées à cet effet, définissant les modalités de versements de ces financements.

Par conséquent, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer les conventions à venir,
- encaisser la participation financière des structures mécènes.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D -20090351

Jardin botanique. Contrat de co-edition de l'ouvrage 'Bordeaux ville verte'. Signature. Autorisation.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les éditions Gaud proposent de réaliser un ouvrage de librairie sur la démarche éco-responsable et les espaces de nature à Bordeaux.

L'ouvrage, destiné à un public bordelais, français et européen, sera bilingue (anglais et français dans la même édition).

Ce projet éditorial sera réalisé en partenariat avec la Ville de Bordeaux – Direction des Projets d'Infrastructures Paysagères, la Direction des Parcs et Jardins et le Jardin Botanique moyennant une participation financière forfaitaire de 45 000 euros TTC répartie sur trois ans.

L'ouvrage, mettra en évidence la démarche unique, à la fois novatrice et globale de Bordeaux, Ville au patrimoine architectural exceptionnel qui désormais « pense son développement à partir d'une identité paysagère » et d'actions mettant en valeur le milieu naturel.

Il présentera les grandes réalisations de ces dix dernières années marquées par ces éléments urbains et géographiques puissants : le nouveau jardin botanique qui a investi la rive droite, le parc des berges sur la rive gauche, la nouvelle gestion du bois de Bordeaux au nord, la rénovation du parc bordelais dessiné par Buhler en centre Ville, le parc Rivière, la gestion naturelle des berges de Garonne, la mise en valeur des friches, la gestion raisonnée des trottoirs....

Il montrera comment l'utilisation d'une grammaire et d'un vocabulaire végétal communs à tous ces espaces prend toute sa cohérence et marque une nouvelle identité de la Ville.

Il s'inscrira dans un avenir proche en décrivant les projets et orientations des années à venir ; retrouver les continuités naturelles, du nord au sud le long des berges de la Garonne, et de l'est à l'ouest la trame bocagère des anciens marais, créer un réseau de ramifications vertes et de ponctuations végétales en centre Ville.

L'ouvrage s'appliquera à décrire la démarche des gestionnaires dont l'objectif est d'inscrire les aménagements dans le respect des principes du développement durable, conforme à l'agenda 21 de la Ville.

Il s'attachera à établir comment la Ville entreprend de conserver ou de retrouver une biodiversité afin de sauvegarder les espèces végétales et animales, et comment les informations mises en place permettent d'éduquer et de sensibiliser tous les publics à l'importance de préserver ce patrimoine.

L'ouvrage enfin s'adressera à tous, bordelais ou visiteurs, amateurs d'architectures et de jardins ou profanes, en s'attachant à faire partager cette belle et riche aventure paysagère.

Séance du lundi 22 juin 2009

En contrepartie de sa participation financière, la Ville de Bordeaux recevra 2000 exemplaires de l'ouvrage dont 1700 exemplaires seront mis à la vente dans les établissements culturels et 300 destinés à des dons protocolaires, à la promotion de l'image de la Ville, ou à des échanges.

Le prix de vente au public a été fixé à 34 euros.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer le contrat de co-édition,
- appliquer le tarif.

CONTRAT DE CO-EDITION

Entre les soussignés,

**La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain Juppé, habilité aux fins par délibération du Conseil Municipal en date du
reçue en Préfecture de la Gironde le
ci-après dénommée La Ville**

et

Les Editions Gaud, représentées par son Directeur Monsieur Henri GAUD

ci-après dénommées Editions Gaud,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : REALISATION D'UN OUVRAGE

La Ville coédite avec les Editions Gaud un ouvrage consacré à la démarche et à la réalisation paysagère initiées ces dernières années par la Ville de Bordeaux dont les textes sont conçus par Sonia Lesot, les photographies réalisées par Henri Gaud et la mise en page par Clarisse Robert.

Ce livre a pour objectif d'être l'exact reflet de la gestion de la nature à Bordeaux.

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

Ce livre présentera les caractéristiques suivantes :

- Format carré de 22 x 22 cm,
- Reliure : cahiers cousus reliés,
- Pagination : 168 pages,
- Langues : français/anglais,
- Illustrations : photographies couleur (environ 300),
- Intérieur sur papier 150 g mat,
- Couverture cartonnée rembourrée sur papier 300 g, finition satinée mate avec jaquette,
- Impression couverture quadri recto-verso, intérieur quadri recto-verso.

ARTICLE 3 : REPARTITION DES ROLES

- **La Ville participe à la conception de l'ouvrage par :**
 - La fourniture des éléments thématiques de base (bibliographie, interviews et tous documents liés au projet...)
 - la validation des images choisies par l'artiste
 - une relecture avant mise en page et intégration des corrections
 - la signature du bon à tirer.
- **Les éditions Gaud se chargent de l'ensemble des opérations de suivi éditorial, assurent à leurs frais la fabrication de l'ouvrage par :**
 - l'engagement des auteurs
 - le choix du graphiste et de la mise en page
 - le secrétariat de rédaction
 - le paiement des droits d'auteurs et des droits photographiques
 - la relecture avant mise en page et intégration des corrections
 - la photogravure
 - le papier
 - l'impression
 - le façonnage
 - le stockage et le transport.

Les Editions Gaud en tant que coéditeur se chargent d'acquiescer auprès des artistes et photographes, dont les œuvres seraient reproduites dans l'ouvrage ou de leurs ayants droit ou sociétés d'auteurs, et auprès des traducteurs, les droits de reproduction, d'édition et d'exploitation nécessaires à l'édition de l'ouvrage.

Par conséquent, il garantit la Ville de Bordeaux contre tous recours, revendications et évictions quelconques de ce chef.

Les quantités imprimées et les dates d'impression, tant pour le premier tirage que pour les retirages seront décidées d'un commun accord.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DE L'OUVRAGE EN COPYRIGHT

Les deux parties se sont mises d'accord pour qu'apparaissent :

- en première, le logo de la Ville de Bordeaux, le logo des Editions Gaud,
- en quatrième de couverture le code-barre et le prix,
- en page Achevé, les ISBN des Editions Gaud, les copyright ADAGP,
- sur la tranche le logo des Editions Gaud.

Le copyright appartient aux deux éditeurs.

Les Editions Gaud assureront le dépôt légal de l'ouvrage.

ARTICLE 5 : PROMOTION ET DIFFUSION DE L'OUVRAGE

Les Editions Gaud assurent la promotion de l'ouvrage auprès de la presse nationale et spécialisée.

Le livre bénéficie ainsi d'un lancement et d'une campagne de communication au niveau hexagonal.

Les Editions Gaud impriment pour leur compte une quantité d'exemplaires qu'elles commercialisent en librairie directement ou via son diffuseur CEDIS et son distributeur Daudin Distribution.

La Ville de Bordeaux se charge quant à elle de la communication auprès des médias locaux.

ARTICLE 6 : CALENDRIER PREVISIONNEL

- **Juin 2009 à avril 2010** : Reportages photographiques sur 3 saisons et collecte des informations existantes puis rédaction.

Durant la première année, photographe et auteur échangent pour aboutir à une complémentarité totale entre les textes et les images.

- **Fin mai 2010** : Première maquette.
- **Fin juin 2010** : Retour des corrections sur la première maquette.
- **Septembre 2010** : Deuxième maquette.
- **Octobre 2010** : Retour des corrections sur la deuxième maquette.
- **Novembre 2010** : Rédaction des légendes et finalisation.
- **Décembre 2010** : Dernière relecture et remise du bon à tirer.
- **Janvier 2011** : Impression pour des parutions presse dès le printemps.
- **Printemps 2011** : Lancement.

ARTICLE 7 : EVALUATION DU BUDGET ET MODALITES DE REGLEMENT

L'ouvrage est réalisé sur commande pour devenir un outil d'information et de communication.

La Ville de Bordeaux s'engage sur une participation forfaitaire de 45 000 euros TTC. En retour elle reçoit 2 000 exemplaires de l'ouvrage dont le prix public est de 34 euros.

La totalité des photographies réalisées sera mise à la disposition de la Ville de Bordeaux pour toutes utilisations non commerciales (affiches, dépliants promotionnels, site Internet etc...)

- **Modalités de règlement :**

Des versements d'acompte sur factures sont prévus afin de permettre le financement du travail au fur et à mesure.

La Ville de Bordeaux procédera donc à :

- un premier acompte de 30 % à la commande,
- un deuxième acompte de 30 % au moment de la présentation de la maquette,
- un solde à la livraison des ouvrages.

Le délai de paiement est fixé à 35 jours à compter de la réception en mairie de la facture correspondante.

Le comptable assignataire est Monsieur le Receveur Principal de la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 8 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Pour toute contestation entre les parties sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, et à défaut de solution amiable, il est fait application de compétences auprès des tribunaux siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 9 : ELECTION DE DOMICILE

Les parties conviennent pour l'exécution des présentes de faire élection de domicile :

Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland 33077 BORDEAUX Cedex,

Pour les Editions GAUD, 11 rue Brulard 77950 MOISENAY

Pour les Editions GAUD
Le Directeur
Monsieur Henri GAUD

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire
Monsieur Alain Juppé

MME WALRYCK. -

Le dossier 347, il s'agit d'avoir un cheptel de vaches bordelaises - vous savez qu'on l'avait réintroduit en avril 2008 - de le compléter, et d'y associer 2 ânes des Pyrénées.

Le dossier 348, on vous propose d'acheter un tracteur forestier pur une somme d'environ 100.000 euros, pour l'entretien du Bois de Bordeaux et du Parc Floral. Je précise tout de suite qu'il n'y a pas de véhicule électrique disponible sur le marché, mais ce sera un véhicule le plus propre possible qui utilise des huiles bio.

Le dossier 349, c'est l'aménagement de jardins partagés au Parc Rivière. C'est une demande émanant des riverains et des associations en particulier du quartier du Grand Parc. Ce sera un jardin accessible qui sera construit et concerté avec l'ensemble des associations, en particulier des handicapés.

Le dossier 350 : au Jardin Botanique une exposition OGM qui expliquera sans aucun parti pris ce que pense les scientifiques des OGM un peu dans tous les domaines...

M. LE MAIRE. -

Comme on ne sait pas ce qu'ils pensent, ça va être avec des partis pris...

MME WALRYCK. -

Le dossier 351 : au Jardin Botanique toujours, un contrat de co-édition d'un ouvrage sur Bordeaux Ville Verte qui sera fait avec une société d'édition et qui sera prêt, nous l'espérons, pour le printemps 2011.

M. LE MAIRE. -

Merci. Est-ce qu'on s'est assuré qu'il n'y a pas d'incompatibilité d'humeur entre la vache bordelaise et l'âne pyrénéen ?

MME WALRYCK. -

Les vaches bordelaises et les ânes des Pyrénées s'entendent très bien paraît-il.

(Rires)

M. RESPAUD. -

(Hors micro)

M. LE MAIRE. -

Non, non. Juste au Parc Floral. Ne vous sentez pas visé M. RESPAUD !

(Rires)

Vous savez qu'on a mis des vaches bordelaises au Parc Bordelais.

Sur les jardins partagés, à l'invitation de M. MAURIN au groupe scolaire Charles Martin j'ai eu l'occasion de visiter une opération qui a été montée entre nos services, l'école et le lycée horticole, qui permet aux enfants de participer à la pousse de tomates, de petits pois... C'est formidable. C'est à la fois pour les lycéens et pour les enfants de l'école élémentaire vraiment une expérience tout à fait formidable. Ça ne coûte pas très cher, il faut bien le dire, et c'est vraiment pour des petits citoyens qui n'ont jamais vu comment pousse une tomate une expérience qu'il faut développer et encourager.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

J'avais un questionnaire sur la 350 concernant l'exposition OGM. On cite des structures mécènes. Ce n'est pas parce que le mécénat me fait bondir, mais concernant les OGM je suis tout aussi méfiante envers le mécénat par rapport à la recherche que par rapport à la culture. On ne sait pas ce que sont ces structures mécènes. Je n'étais pas en commission puisque j'étais avec vous à Copenhague. Je n'ai pas pu poser cette question.

Notre position dépendra de ça. Parce que si c'est Monsanto par exemple qui mécène l'expo sur les OGM, on ne sera pas d'accord.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons également quelques inquiétudes concernant le côté tout à fait désintéressé des participants à cette exposition.

S'il y a bien un sujet actuellement qui est l'objet de débats, même de débats à l'intérieur de la communauté scientifique, c'est bien le débat des OGM.

Il n'y a pas de vérité scientifique sur ce domaine-là.

Nous sommes étonnés de lire par exemple dans la délibération :

« Les OGM font régulièrement la une des médias et engendrent des débats passionnés ». Certes. Nous sommes d'accord.

Je cite plus loin :

« Dans le cadre de cette exposition il ne s'agit pas d'alimenter les controverses mais de présenter scientifiquement et pédagogiquement ce qu'est un OGM. »

En d'autres termes cette exposition n'aurait pas pour objet d'alimenter le débat, mais de se situer sur le terrain de la science et de la pédagogie.

Cet objectif affiché de neutralité scientifique et pédagogique nous semble contestable, car s'il y a bien un sujet qui est débattu – ce n'est pas de la polémique, c'est du débat – à l'intérieur de la communauté scientifique c'est bien celui-là.

Nous, ce que nous regrettons à travers la façon assez succincte dont cette exposition nous est présentée, c'est que l'exposition donnera largement la parole à l'INRA. Nous connaissons tous les positions de l'INRA sur les OGM. Nous savons par exemple que l'INRA n'est pas hostile aux essais OGM en plein champ. Notre formation politique et bien d'autres sont foncièrement hostiles aux essais des OGM en plein champ. C'est ça le débat scientifique.

Donc nous voudrions qu'à l'occasion de cette exposition il y ait un minimum non pas de neutralité scientifique parce que ça n'existe pas, mais un minimum de débat entre différentes thèses. A la lecture de ce qui nous est présenté nous n'avons absolument aucune garantie sur ce débat nécessaire sur ce sujet-là.

J'ajoute également, comme Mme VICTOR-RETALI, qu'on nous parle de mécènes. Mais les mécènes dans le domaine des OGM sont tous sauf désintéressés. Je n'ose pas croire que Monsanto soit mécène de cette exposition, mais c'est vrai que c'est un parti pris favorable déjà à la culture des OGM qui nous paraît extrêmement inquiétant.

Moi je ne veux pas rester sur la critique de l'exposition. Depuis que nous sommes au courant de l'existence de cette future exposition - j'en ai déjà parlé pendant la commission ; cela a été un sujet débattu lors de la commission qui s'est tenue avant ce Conseil Municipal - nous avons trouvé une association qui pour nous représente un point de vue totalement différent de celui de l'INRA sur les OGM.

J'ai toutes les coordonnées de cette association à vous donner. Elle s'appelle B.E.D.E., Biodiversité, Echange et Diffusion d'Expériences dont le siège est à Montpellier. Elle a pour mission de contribuer à la protection et à la promotion des agricultures paysannes, ce qui n'est pas vraiment l'objet de l'INRA. Mais elle a aussi, Monsieur le Maire, une exposition itinérante qui travaille avec le rectorat de Montpellier, c'est quand même une garantie, également avec le Conseil Régional de Languedoc Roussillon. Donc c'est une association qui a une exposition itinérante qu'elle serait prête à venir faire tourner au Jardin Botanique ici à Bordeaux.

Donc nous vous demandons, Monsieur le Maire, de faire en sorte que la diversité scientifique soit représentée à l'occasion de cette exposition du Jardin Botanique. Je tiens à votre disposition tous les renseignements concernant cette association.

M. LE MAIRE. -

Merci. Sur la liste des mécènes, est-ce que vous pouvez nous éclairer, Mme WALRYCK ?

Non ? C'est dommage.

MME WALRYCK. -

... (Hors micro)... on ne pouvait pas, si on voulait être neutre, cautionner le fait que tel ou tel... (inachevé) Donc on pourra demander la liste, effectivement.

M. LE MAIRE. -

Il faut la communiquer avant que l'exposition n'ait lieu. Je pensais que cela avait été fait, parce que je me suis moi-même interrogé sur l'organisation de cette exposition.

Je pense quand même qu'on peut faire confiance à M. RICHARD qui est le conservateur de notre Jardin Botanique, qui est un homme tout à fait équilibré.

Je dirai simplement à M. HURMIC que moi-même je m'interroge beaucoup là-dessus, mais il y a quand même une part d'information scientifique objective. Avant de savoir quelles sont les conséquences des OGM on peut expliquer ce que c'est qu'un OGM. Sur la définition de l'OGM il y a quand même un consensus. Et, je le répète, ce ne sont pas des choses qui sont toujours parfaitement connues.

Je propose trois choses là-dessus. La première c'est que vous vérifiez quelle est la liste des mécènes. Cela me paraît aller de soi.

Deuxièmement, que peut-être à la fin de l'exposition on organise un débat avec plusieurs points de vue.

Troisièmement, le cas échéant, qu'on complète cette première exposition par une deuxième. Si une autre est validée par le rectorat de Montpellier et par la ville de Montpellier, on va regarder.

MME WALRYCK. -

Tout à fait. Sachant que le débat est déjà prévu et inclus dans la délibération.

M. LE MAIRE. -

Bon. S'il y a un débat dans lequel tous les points de vue pourront s'exprimer c'est très bien.

M. DAVID a des lumières sur les OGM ?

M. YOHANN DAVID. -

Non. C'est sur la 347. Je m'étais promis de vous rapporter des propos que j'ai recueillis lors du Salon de l'Agriculture, notamment sur la remise des prix que je fais en votre nom, où les jeunes agriculteurs et le monde rural avaient pris comme exemple cette introduction de la vache bordelaise dans le cadre des actions spécifiques que peuvent faire les grandes villes pour soutenir l'élevage et les agriculteurs.

J'avais promis de rapporter ces propos, donc je tenais à le faire.

M. LE MAIRE. -

Sur l'ensemble des délibérations présentées par Mme WALRYCK, 347 à 351, sous réserve des observations qui ont été faites sur la 350 : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

ADOpte A L'UNANIMITE